

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier décembre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROÛT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absente ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **30. Soutien financier à la création d'un espace de vie sociale (EVS/La FabRic) au bourg d'Orvault**

***Madame DREYFUS rapporte :***

Afin d'accompagner la mutation du Bourg, d'accueillir de nouveaux habitant-es et de mieux prendre en compte les besoins d'animation de quartier, la Ville d'Orvault et l'Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB)<sup>1</sup> ont eu une

<sup>1</sup> Pour rappel, le bourg d'Orvault fait partie du territoire CAF de l'UAHB.

## **réflexion convergente de création d'une structure d'animation portée par un collectif d'habitant-es.**

### **I. ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'UAHB a obtenu un **agrément provisoire de la CAF en 2022** pour accompagner l'émergence d'un espace de vie sociale (EVS). Pour rappel, un EVS est un lieu de proximité, géré par une association, qui développe des actions collectives permettant le renforcement de liens sociaux et la cohésion sociale sur un territoire ainsi que le développement de la citoyenneté de proximité.

L'agrément des EVS, délivré par la CAF, permet d'ouvrir droit à **la prestation de service « animation locale »** dont les principaux critères d'obtention de l'agrément sont les suivants :

- Un espace de vie sociale ne peut pas se limiter à une mono-activité, ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire.
- La participation réelle des habitants doit être effective dès l'élaboration du projet et au cours de sa mise en œuvre.
- L'association doit rechercher une dynamique partenariale avec les acteurs locaux dans le déploiement de ses actions.

**L'accompagnement de la création de l'EVS** par l'UAHB s'est réalisé sur **deux ans (2022 et 2023)** via la mise à disposition de personnel (temps partiel du directeur et d'une administratrice) qui ont apporté leur savoir-faire reconnu dans l'animation socio-éducative. Le financement de cet accompagnement a été assuré par une **participation financière de l'UAHB sur ses fonds propres (30K€) et un co-financement de la CAF (45K€).**

### **I. LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2022 ET 2023**

La méthodologie employée par l'UAHB pour accompagner la création de l'EVS s'est déployée quatre étapes durant lesquelles **les élu-es et les services de la Ville ont apporté leur soutien :**

**Etape 1 :** réalisation d'un **diagnostic de territoire** (février à mai 2022). À travers un travail d'enquête basé sur l'observation du territoire, la rencontre des habitant-es et des différents acteurs associatifs, la récolte de données qualitatives et quantitatives, l'objectif était de rendre compte de ce qu'est le bourg aujourd'hui et de définir les enjeux ressentis par les différents partenaires locaux.

**Etape 2 :** **organisation d'animations dans le bourg et recueil de la parole des habitant-es** (juin à août 2022). Des temps d'animations (concerts, spectacles de rue, théâtre, etc.) ont été proposés tout l'été dans différents quartiers du bourg. Ces temps ont permis de rendre compte de ce que pouvait être une structure d'animation dans le bourg et ont permis d'établir des premiers contacts avec des habitant-es volontaires, dans l'objectif de créer une dynamique collective autour du projet.

**Etape 3 :** **constitution d'un collectif d'habitant-es et lancement du projet** (septembre à décembre 2022). Les habitant-es volontaires qui se sont

progressivement inscrit·es dans le collectif ont été à plusieurs reprises réuni·es par l'UAHB pour définir ce que pouvait être l'EVS de demain et de définir des premières actions collectives, tout en favorisant l'interconnaissance entre eux.

**Etape 4 : consolidation du collectif et des actions collectives** (janvier à septembre 2023). L'installation du collectif au sein de l'ancienne école du Vieux Chêne a permis d'organiser des permanences tous les jeudis après-midi. Par ailleurs, le collectif a travaillé sa communication avec la création d'un nom (la FabRic : **F**abrique d'**A**nimations du **B**ou**R**g et d'**I**nitiatives **C**ollectives) et d'un logo. A ce jour, la FabRic regroupe **douze membres actifs et une cinquantaine de bénévoles** qui aident ponctuellement le collectif. Elle a développé avec succès les actions suivantes :

- Animations culturelles : évènement « Equinoxe » au Château de la Tour (astronomie/septembre 2023) ; scènes musicales ouvertes (2023)
- Animations festives : organisation d'animations socio-éducatives durant l'été 2022 et 2023 ; accueil cafés du jeudi (échanges et après-midi jeux)
- Animations vie locale : participation aux forums des associations ; participation à la fête de la musique et la fête des 10 ans d'Ormedo ; partenariats en cours avec plusieurs associations du bourg.

## **II. LES PERSPECTIVES 2024**

Une réflexion est en cours au sein de la FabRic **afin d'apporter les meilleures réponses aux besoins exprimés par les habitant·es** lors du diagnostic établi en 2022 et de **consolider la dynamique enclenchée en 2023**. Une priorisation des actions sera donc à effectuer. Différents projets sont en cours de structuration :

- Approfondir les animations contribuant à la vie de quartier (fête de quartier ; balades contées etc.)
- Poursuivre les activités culturelles (expositions d'artistes etc.)
- Développer des actions à dimension sociale comme l'accompagnement scolaire (aides au devoir, en lien avec les associations de parents d'élèves) et le soutien à la parentalité (activités parents-enfants)

**La dernière étape de la création définitive de l'EVS** est la création d'une association qui portera juridiquement l'EVS. Cette étape importante nécessite de prendre du temps supplémentaire, les membres de la FabRic manifestant le souhait d'être encore accompagnés par l'UAHB pour consolider les bases du collectif. Il est envisagé la création d'une association en juin 2024, ce qui implique la prolongation par la CAF de l'agrément provisoire de l'EVS pour l'UAHB (acquis) et l'accord du conseil d'administration de l'UAHB pour poursuivre l'accompagnement de la FabRic (acquis).

Afin de ne pas fragiliser sa situation financière, l'UAHB a indiqué son impossibilité de soutenir financièrement la FabRic en 2024. **Il est proposé le versement d'une subvention de 7 500€ par la Ville pour le 1er semestre 2024**. A compter de la création officielle de l'association qui portera la création de l'EVS

définitif, la Ville s'engage à verser 7 500€ à cette nouvelle association pour le 2nd semestre 2024. L'engagement financier de la Ville sera complété par une subvention de la CAF (23K€).

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 7 500 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 à l'Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB) au titre de l'accompagnement de la création d'un espace de vie sociale (la FabRic) au Bourg d'Orvault.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 12 décembre 2023

Pour le Maire  
**Le Directeur général**

**Le secrétaire de séance**



**Jean-François MAISONNEUVE**

**Linda PAYET**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le : 12 DEC. 2023  
Et par publication le : 12 DEC. 2023